



Évaluation selon l'optique des changements climatiques au Canada



Développement durable :

Réduire les émissions de GES et les risques liés aux changements climatiques

Qu'est-ce qu'une évaluation selon l'optique des changements climatiques ?

À l'été 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que les nouvelles demandes de financement pour des projets majeurs d'infrastructures en vertu du programme Investir dans le Canada, du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, ou du Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada, devraient dorénavant être accompagnées d'une évaluation des conséquences anticipées du projet sur les émissions de gaz à effets de serre (GES). Aussi, une évaluation des risques liés aux changements climatiques doit être réalisée et celle-ci doit tenir compte du site, de la conception et des activités d'exploitation de l'infrastructure. C'est ce qu'on appelle une évaluation selon l'optique des changements climatiques.

Une évaluation selon l'optique des changements climatiques comporte deux volets :

1. L'évaluation de l'atténuation des GES, qui mesure les conséquences anticipées d'un projet d'infrastructure sur les émissions de GES.
2. L'évaluation de la résilience aux changements climatiques, qui permet d'adopter une approche de gestion du risque afin d'anticiper et de prévenir les perturbations ou les conséquences liées aux changements climatiques, d'y résister, d'y réagir et de se rétablir si celles-ci se présentent.

En quoi une évaluation selon l'optique des changements climatiques est-elle utile ?

Une évaluation selon l'optique des changements climatiques aide à comprendre les effets d'un projet sur les changements climatiques, notamment l'incidence d'un projet sur le climat (au moyen de l'évaluation de l'atténuation des émissions de GES) et l'incidence du climat sur le projet (au moyen de l'évaluation de la résilience aux changements climatiques). Les résultats de ces évaluations aideront les planificateurs de projets à faire des choix conformes aux objectifs et aux engagements communs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, notamment les engagements à réaliser des infrastructures résilientes aux changements climatiques et à réduire les émissions de GES.

Qui assume les coûts liés aux évaluations ?

Les coûts associés à la réalisation d'une évaluation selon l'optique des changements climatiques seront jugés admissibles à un partage des coûts dans tous les cas où un financement fédéral est accordé. De plus, même pour les projets dont la valeur est inférieure au seuil de 10 millions \$, ces coûts sont admissibles à condition que l'évaluation soit effectuée et soumise au moment de la demande de financement fédéral.

Le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) peut servir à évaluer les risques et les vulnérabilités liés aux changements climatiques de tout type d'infrastructure, qu'il s'agisse de bâtiments, de routes, de ponts, de réseaux d'approvisionnement en eau ou d'aéroports. Le protocole permet de réaliser un examen des données climatiques historiques et anticipées afin d'évaluer les probabilités et les possibilités de détérioration, d'endommagement ou de destruction de l'infrastructure.

Contacts clés



Mathieu Cyr, géogr., M.Env., MBA

Directeur des pratiques d'affaires,
Évaluation environnementale

418-210-4582

mathieu.cyr@stantec.com



Liza Leclerc, B.Sc., MBA

Cheffe d'équipe,
Adaptation aux changements climatiques

514-669-8970

liza.leclerc@stantec.com





Repousser les limites pour agir dans l'intérêt collectif

Nous sommes des concepteurs, des ingénieurs, des scientifiques, des chargés de projet et des conseillers stratégiques. Nous innovons ensemble, là où se rejoignent intérêt collectif, créativité et besoins des clients, afin de réaliser des projets qui repoussent les limites.

STANTEC.COM